



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Nous certifions par le présent document que le compresseur décrit ci-dessous a été enregistré dans le cadre du programme de garantie ASSURE proposé par la société CompAir S.A.

Numéro d'enregistrement:	<u>WR-2013-0041416</u>
Propriétaire enregistré:	STV FRANCE SAS
Lieu:	VALENCE
Prestataire de services:	SFACS INDUSTRIE
Lieu:	MONTRIGAUD
Enregistré par:	ALAIN BALAZARD
N° de série:	CD10012583001
Modèle:	L80- 7.5A V2 400V/50HZ/IP55 EURO.STD.
Garantie:	assure 6 years
Date Enreg.:	31/05/2013
Valide jusqu' au:	31/05/2019

Signé
Chris Barker
CompAir

10/06/2013 08:34:42



MODALITES DE GARANTIE

La machine complète aura une période de garantie de 12 mois à compter de la date de mise en service ou de 18 mois à compter de la date d'expédition par CompAir. CompAir recommande d'utiliser exclusivement des pièces d'origine CompAir ou des pièces approuvées par CompAir et de faire appel à un technicien de maintenance agréé et formé par CompAir pour les entretiens et réparations.

L'élément de compression aura une période de garantie de 24 mois à compter de la date de mise en service ou de 30 mois à compter de la date d'expédition par CompAir.

La période de garantie des éléments de compression sera de 24 mois à compter de la date de facturation ou de 30 mois à compter de la date d'expédition par CompAir.

Tous les moteurs équipant les compresseurs à vis lubrifiés auront une période de garantie de 24 mois.

Alors que les refroidisseurs d'huile équipant l'unité sont couverts par la garantie sur la nouvelle machine, tout dégât causé par des forces extérieures, telles que la corrosion due aux conditions climatiques ambiantes, ne sera pas couvert.

Tous les autres organes du groupe compresseur, notamment, mais pas seulement, les sécheurs et les réservoirs, sont garantis 12 mois à compter de la date de première utilisation ou 18 mois à compter de la date d'expédition à l'acquéreur, en retenant l'échéance survenant en premier.

La période de garantie des pièces de rechange, à l'exclusion des éléments de compression, moteurs et consommables, sera de 12 mois à compter de l'expédition par CompAir. Cette règle s'applique uniquement aux pièces de rechange, CompAir ne garantit pas les composants adjacents à la pièce de rechange.

Toute pièce de rechange défectueuse décelée avant l'installation doit faire l'objet d'une demande directement auprès du service des pièces détachées de CompAir et non d'une réclamation au titre de la garantie.

CompAir propose le programme Assure, auquel s'appliquent des conditions supplémentaires. Veuillez consulter à cet égard les conditions du programme de garantie Assure

- CompAir déclare que les machines et pièces fournies seront garanties contre les défauts de matériau, de conception ou de fabrication pendant la période de garantie indiquée à la clause 4. CompAir n'offre aucune garantie, et décline toute garantie, qu'elle soit expresse ou implicite, autre que celle explicitement mentionnée dans le présent document.
- La responsabilité du travail effectué dans le cadre de la garantie incombe à CompAir qui se réserve le droit de faire appel à des distributeurs ou à du personnel d'entretien CompAir, selon qu'il convient.
- Seul du "personnel formé par CompAir" ou des distributeurs / agents agréés par CompAir effectueront les travaux sous garantie pour le compte de CompAir.
- Un accès sécurisé normal doit être prévu et toutes les réglementations locales en matière d'hygiène et de sécurité doivent être respectées
- Au cours d'une réparation sous garantie, si des défauts non couverts par la politique de garantie sont décelés, par exemple celui d'une pièce consommable ou une preuve de négligence, il faut obtenir auprès du client un numéro de commande ou une instruction écrite destiné à couvrir le travail ou les pièces non garanties.
- CompAir couvrira uniquement les frais des travaux sous garantie effectués pendant les heures ouvrées normales (du lundi au vendredi, de 08h00 à 17h30). Si le client exige que l'intervention s'effectue en dehors de ces horaires, les frais en sus ne seront pas à la charge de CompAir.
- Si le client, pour une raison quelconque, retarde le travail sous garantie, il faut lui faire clairement savoir qu'il sera facturé pour le temps supplémentaire occasionné.
- Il incombe au "personnel formé" de signaler toute circonstance qui pourrait nuire au fonctionnement de la machine. Il peut s'agir d'une insuffisance de l'entretien, de mauvaises conditions ambiantes, de fluctuation du réseau électrique ou de tout autre facteur préjudiciable à son fonctionnement correct et efficace.
- La garantie n'inclut aucune responsabilité vis-à-vis de pertes ou dommages consécutifs quels qu'ils soient, notamment, entre autres, de pertes de profits ou d'activités et d'arrêts de production, ou de frais de location ou de fourniture d'équipement de remplacement pendant la période de la défaillance.
- CompAir n'assumera pas de responsabilité au titre de la garantie si la machine ou des pièces ont été mal utilisées de quelque manière ou exploitées dans des conditions pour lesquelles elles n'ont pas été conçues.
- CompAir n'assumera pas de responsabilité au titre de la garantie si la machine ou des pièces ont été modifiées ou déréglées par rapport aux caractéristiques d'origine du fabricant autrement que par le montage d'options et d'accessoires agréés par CompAir.
- CompAir n'assumera pas de responsabilité au titre de la garantie si la machine n'est pas entretenue conformément aux plans d'entretien publiés; il est recommandé d'utiliser des pièces, huiles et lubrifiants d'origine CompAir ou agréés par CompAir. La garantie NE SIGNIFIE PAS et ne comprend pas l'entretien gratuit.
- CompAir n'assumera pas de responsabilité au titre de la garantie si le client ne notifie pas CompAir pendant la période de garantie et dans les 30 jours qui suivent la découverte d'un défaut.
- Les conditions de garantie décrites dans le présent document ont priorité sur les références à la garantie contenues dans les Conditions de vente de CompAir.
- La période de garantie sur les pièces livrées, ou dont la réclamation au titre de la garantie a réussi, ne dépassera pas la période restante de la garantie de la machine
- La garantie ne peut pas être cédée sur les machines ou les pièces revendues sur le marché.
- Toute modification de la période de garantie CompAir pour les besoins particuliers d'un client doit porter l'autorisation écrite du responsable de garantie concerné de CompAir.
- CompAir couvrira les durées de main-d'oeuvre et de déplacement qu'il est raisonnable d'attendre pour la réparation de la machine.

assure™

First Class Compressor - First Class Warranty

CONDITIONS DE GARANTIE ASSURE

- La garantie ASSURE est valide jusqu'à 44.000 heures de fonctionnement ou 6 ans à partir de la mise en service (maximum 78 mois à partir de la date d'expédition départ usine) au premier des deux termes atteint
- Pour une extension de garantie Re-Assure, le compresseur doit faire l'objet d'un bilan de santé et les opérations qui en résultent doivent être effectuées par un distributeur agréé CompAir
- Afin de valider l'extension de la garantie, le propriétaire du compresseur doit contacter le distributeur agréé CompAir. Dans les 90 jours suivant la mise en service, si le bilan de santé n'a pas été effectué par un distributeur, le compresseur doit être enregistré directement auprès de CompAir
- Le propriétaire du compresseur doit autoriser le distributeur agréé CompAir à effectuer les opérations d'entretien prévues dans le calendrier d'entretien inclus dans le manuel utilisateur
- Seuls les distributeurs ou techniciens agréés CompAir peuvent effectuer des opérations de maintenance durant la période de validité de la garantie
- Il est obligatoire d'utiliser des lubrifiants et pièces d'origine CompAir
- Il appartient au propriétaire du compresseur de s'assurer que le carnet d'entretien soit mis à jour et tamponné régulièrement. Un manquement à cette obligation annulera la garantie
- Le propriétaire du compresseur est responsable des contrôles quotidiens et hebdomadaires détaillés dans le manuel utilisateur

L'extension de garantie sera annulée en cas d'intervention faite par un distributeur non agréé CompAir. La garantie assure ne couvre que les pièces suivantes

- **Bloc Vite (toutes les pièces contenues dans l'unité) :** à l'exclusion de la soupape d'huile thermostatique, des filtres à huile amovibles et des filtres de séparateur fin amovibles, le cas échéant
- **Réducteurs :** le cas échéant
- **Moteurs :** à l'exclusion des courroies d'entraînement, des poulies, du système de graissage automatique, des accouplements et des caoutchoucs associés, le cas échéant
- **Récipients séparateurs :** à l'exclusion des tuyaux associés et des accouplements Victaulic et Flexmaster associés
- **Refroidisseurs d'air/d'huile :** à l'exclusion des tuyaux associés et des accouplements Victaulic et Flexmaster associés
- **Démarrateur étoile/triangle (vitesse fixe)**
- **Convertisseur de fréquence (modèles RS)**
- **Ventilateur**
- **Contrôleurs Delcos/SureScan :** à l'exclusion des capteurs de pression et de température, des contacteurs et des électrovannes.

NE SONT PAS PRIS EN CHARGE

- Compresseurs vendus modifiés sans l'approbation de CompAir
- Opérations et consommables associés aux périodes d'entretien normal
- Coûts de réparation ou de remplacement de composants dus à des conditions défavorables – ex. : filtres à air/huile, lubrifiants et contacteurs
- Lubrifiants
- Soupape d'huile thermostatique, filtres à huile amovibles, filtres de séparateur fin amovibles, courroies d'entraînement, poulies, système de graissage automatique, accouplements d'entraînement et caoutchoucs associés, tuyaux et accouplements Victaulic et Flexmaster, capteurs de pression et de température, électrovannes, vannes d'admission.
- Inspection et réglage et des soupapes, minuterietes et pressostats
- Nettoyage général des composants
- Resserrage des connexions électriques
- Coût de réparation ou de remplacement de composants dus à des conditions anormales – par ex. : filtres à air/huile, lubrifiants, contacteurs
- Pièces non remplacées ou non contrôlées aux dates requises
- Ajouts au compresseur/installation non approuvés par CompAir
- Utilisation d'une alimentation électrique incorrecte ou anormale
- Câbles externes ou connexions électriques défectueuses qui ne font pas partie intégrante du compresseur
- Présence de corps étrangers, utilisation négligente mauvaise utilisation intentionnelle
- Incendie
- Cas de force majeure
- Exposition aux intempéries
- Déplacement du compresseur sans approbation du distributeur agréé
- Compresseur non fixe, par exemple unités mobiles ou en location
- Réparations effectuées par un distributeur non agréé
- Perte de production ou frais dus à une panne du compresseur
- CompAir n'accepte aucune responsabilité matérielle d'aucune nature

Calendrier d'entretien des compresseurs à vis lubrifiées (série L,LRS,LVS, LF) de CompAir

Action Requise	Hebdomadaire	2000 H	4000 H	8000 H	12000 H	24000 H	36000 H
purger les condensats du réservoir séparateur	*						
vérifier l'affichage du Delcos pour des maintenances ou pour défauts/alarmes déjà réarmées	*						
vérifier/nettoyer les préfiltres de caisson	*						
vérifier/nettoyer les préfiltres du convertisseur de fréquence	*						
vérifier le niveau d'huile	*	*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre à air		*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre à huile		*	*	*	*	*	*
vérifier les connexions et le câblage		*	*	*	*	*	*
vérifier les connexions du système de contrôle		*	*	*	*	*	*
vérifier le fonctionnement de la soupape de sécurité		*	*	*	*	*	*
vérifier la perte de charge du séparateur		*	*	*	*	*	*
contrôler les paliers de l'élément de compression		*	*	*	*	*	*
contrôler les paliers moteur		*	*	*	*	*	*
nettoyer extérieurement le réfrigérant final et refroidisseur d'huile		*	*	*	*	*	*
vérifier l'élément filtrant de la crépine d'eau		*	*	*	*	*	*
vérifier le système de contrôle		*	*	*	*	*	*
vérifier le système de mise à vide		*	*	*	*	*	*
vérifier le clapet de pression mini		*	*	*	*	*	*
vérifier le système de reprise d'huile		*	*	*	*	*	*
vérifier le fonctionnement et le réglage de la thermistance		*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre de l'armoire électrique*			*	*	*	*	*
remplacer le pré-filtre sécheur*			*	*	*	*	*
remplacer l'huile			*	*	*	*	*
remplacer l'élément séparateur			*	*	*	*	*
remplacer la cartouche du graisseur automatique*			*	*	*	*	*
nettoyer si besoin le faisceau réfrigérant final et refroidisseur d'huile			*	*	*	*	*
vérifier les contacts des contacteurs de puissance			*	*	*	*	*
vérifier les courroies*			*	*	*	*	*
faire la maintenance du sécheur*			*	*	*	*	*
faire la maintenance de la vanne de purge de condensats du sécheur*			*	*	*	*	*
graisser les paliers moteur*			*	*	*	*	*
remplacer le filtre du convertisseur de fréquence (modèles L-RS uniquement)			*	*	*	*	*
faire la maintenance du clapet de pression mini				*	*		
faire la maintenance du régulateur d'aspiration				*	*		
remplacer le tube de reprise d'huile				*	*		
remplacer les filtre de caisson*				*	*		
remplacer les électrovannes de contrôle					*	*	*
remplacer les capteurs de pression					*	*	*
remplacer les courroies*					*	*	*
remplacer les plots d'accouplement*					*	*	*
remplacer les flexibles					*	*	*
remplacer les roulements du moteur						*	
remplacer la sonde de température d'huile						*	
remplacer l'élément du bypass d'huile						*	
remplacer les plots élastiques du moteur						*	
remplacer les joints d'arbre- seulement sur les LVS						*	
remplacer l'élément de compression							*
remplacer les plots élastiques de l'élément de compression							*
remplacer les raccords Flexmaster*							*
révision du convertisseur de fréquence- seulement sur les LVS							*
remplacer le moto-ventilateur- seulement sur les LVS							*

*si c'est nécessaire

Ce tableau précise la fréquence des entretiens de chaque élément. Ainsi, un astérisque dans la colonne 2.000 h indique que cette action doit être effectuée toutes les 2.000 heures.

Les travaux de maintenance quotidiens, hebdomadaires ou annuels prévus aux termes des instructions de service respectives en vigueur sont également à mettre en œuvre. Si le compresseur fait parti d'une unité intégrée et pour toute opération de maintenance concernant le sécheur veuillez vous référer au manuel spécifique au sécheur. Au-delà de la période initiale, la certification du réservoir incombe au client.

Pour les tâches quotidiennes et hebdomadaires, veuillez consulter le manuel de l'utilisateur. Selon le pays ou territoire dans lequel vous vous trouvez, certaines conditions d'entretien peuvent être différentes de celles qui sont décrites ci-dessus (par exemple les intervalles de changement d'huile). Consultez le manuel de l'utilisateur.

TAUX D'HUMIDITE ELEVE, AMBIANCE TRES SALE ET FONCTIONNEMENT CONSTANT AU-DESSUS DE 90°C

Action Requise	Hebdomadaire	1000 H	2000 H	4000 H	8000 H	12000 H	24000 H	36000 H
commencer service si la température constamment au-dessus		100°C	90°C					
purger les condensats du réservoir séparateur	*							
vérifier l'affichage du Delcos pour des maintenances ou pour défauts/alarmes déjà réarmées	*							
vérifier/nettoyer les préfiltres de caisson	*							
vérifier/nettoyer les préfiltres du convertisseur de fréquence	*							
vérifier le niveau d'huile	*		*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre à air		*	*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre à huile		*	*	*	*	*	*	*
vérifier les connexions et le câblage			*	*	*	*	*	*
vérifier les connexions du système de contrôle			*	*	*	*	*	*
vérifier le fonctionnement de la soupape de sécurité			*	*	*	*	*	*
vérifier la perte de charge du séparateur			*	*	*	*	*	*
contrôler les paliers de l'élément de compression			*	*	*	*	*	*
contrôler les paliers moteur			*	*	*	*	*	*
nettoyer extérieurement le réfrigérant final et refroidisseur d'huile		*	*	*	*	*	*	*
vérifier l'élément filtrant de la crépine d'eau			*	*	*	*	*	*
vérifier le système de contrôle			*	*	*	*	*	*
vérifier le système de mise à vide			*	*	*	*	*	*
vérifier le clapet de pression mini			*	*	*	*	*	*
vérifier le système de reprise d'huile			*	*	*	*	*	*
vérifier le fonctionnement et le réglage de la thermistance			*	*	*	*	*	*
remplacer le filtre de l'armoire électrique*			*	*	*	*	*	*
remplacer le pré-filtre sécheur*			*	*	*	*	*	*
remplacer l'huile		*	*	*	*	*	*	*
remplacer l'élément séparateur		*	*	*	*	*	*	*
remplacer la cartouche du graisseur automatique*				*	*	*	*	*
nettoyer si besoin le faisceau réfrigérant final et refroidisseur d'huile			*	*	*	*	*	*
vérifier les contacts des contacteurs de puissance				*	*	*	*	*
vérifier les courroies*				*	*	*	*	*
faire la maintenance du sécheur*				*	*	*	*	*
faire la maintenance de la vanne du purge de condensats du sécheur*				*	*	*	*	*
graisser les paliers moteur*				*	*	*	*	*
remplacer le filtre du convertisseur de fréquence (modèles L-RS uniquement)				*	*	*	*	*
faire la maintenance du clapet de pression mini					*	*	*	*
faire la maintenance du régulateur d'aspiration					*	*	*	*
remplacer le tube de reprise d'huile					*	*	*	*
remplacer les filtre de caisson*					*	*	*	*
remplacer les electrovannes de contrôle						*	*	*
remplacer les capteurs de pression						*	*	*
remplacer les courroies*						*	*	*
remplacer les plots d'accouplement*						*	*	*
remplacer les flexibles						*	*	*
remplacer les roulements du moteur							*	*
remplacer la sonde de température d'huile							*	*
remplacer l'élément du bypass d'huile							*	*
remplacer les plots élastiques du moteur							*	*
remplacer les joints d'arbre- seulement sur les LVS							*	*
remplacer l'élément de compression								*
remplacer les plots élastiques de l'élément de compression								*
remplacer les raccords Flexmaster*								*
révision du convertisseur de fréquence- seulement sur les LVS								*
remplacer le moto-ventilateur- seulement sur les LVS								*

*si c'est nécessaire

Commencer service si la température constamment au-dessus

100°C 90°C

Ce tableau précise la fréquence des entretiens de chaque élément. Ainsi, un astérisque dans la colonne 2.000 h indique que cette action doit être effectuée toutes les 2.000 heures.

Les travaux de maintenance quotidiens, hebdomadaires ou annuels prévus aux termes des instructions de service respectives en vigueur sont également à mettre en oeuvre. Si le compresseur fait partie d'une unité intégrée et pour toute opération de maintenance concernant le sécheur veuillez vous référer au manuel spécifique au sécheur. Au-delà de la période initiale, la certification du réservoir incombe au client.

Pour les tâches quotidiennes et hebdomadaires, veuillez consulter le manuel de l'utilisateur. Selon le pays ou territoire dans lequel vous vous trouvez, certaines conditions d'entretien peuvent être différentes de celles qui sont décrites ci-dessus (par exemple les intervalles de changement d'huile). Consultez le manuel de l'utilisateur.



SFACS INDUSTRIE
LES MEUILLES
26350 MONTRIGAUD

N/REF. : ACH/13/1081/ML/CH

le 03 juin 2013
Valence,

A l'attention de Mr BALAZARD

Monsieur,

Nous vous retournons, ci-joint, le contrat de maintenance :

« ASSURE / 44000H - 6 ANS »

Dans l'attente du retour de celui-ci signé, nous vous en souhaitons bonne réception,

Et, vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur d'Etablissement
Michel LADET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. LaDET', written over the typed name.

* Dossier retourné
le 10 - 6 - 2013 !

Alain